

SANTE DES FEMMES – MAISON DES FEMMES MARSEILLE PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

SANTE DES FEMMES- MAISON DES FEMMES MARSEILLE PROVENCE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

41 Montée du Colombier
13012 MARSEILLE

SANTE DES FEMMES- MAISON DES FEMMES MARSEILLE PROVENCE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

41, Montée du Colombier
13012 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SANTE DES FEMMES- MAISON DES FEMMES MARSEILLE PROVENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

✓ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

✓ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe « Principes et conventions générales – Changements comptables – Changement de méthode » qui exposent le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et à l'application du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

✓ Règles et méthodes comptables

Le préambule de l'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux méthodes de présentation et d'évaluation des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié de la mise en œuvre des méthodes comptables précisées ci-avant et des informations fournies dans les notes de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, les comptes annuels ayant été arrêtés ce jour, nous vous informons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre notre rapport dans les délais légaux

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille le 23 juin 2026

Florence DJINGUEUZIAN
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION SANTE DES FEMMES - MAISON DES FEMMES

*41 Montée du COLOMBIER
Maison femmes Marseille Provence
13012 MARSEILLE*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025*

Activité principale de l'association : ASSOCIATION

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

**Fait à NICE
Le 08/06/2026**

Erika GENEVIEVE
COLLABORATRICE

Marjorie MARTI
Expert-Comptable

ESPACE CONSEIL EXPERTISE 2
109 QUAI DES ETATS UNIS

06300 NICE
04 93 92 75 75

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Compte de résultat par origine et destination*
- *Compte de résultat par origine et dest. (suite)*
- *Compte d'emploi annuel des ressources*
- *Compte d'emploi annuel des ressources (suite)*
- *Compte d'emploi annuel des ressources (suite)*

ESPACE CONSEIL EXPERTISE 2

109 QUAI DES ETATS UNIS

06300 NICE

04 93 92 75 75

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	2 700	178	2 522		2 522	
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	30 386	3 312	27 074	34 652	7 578-	21. 87-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	33 086	3 490	29 596	34 652	5 056-	14. 59-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	98 916		98 916	1 964	96 952	NS
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	768 366		768 366	910 816	142 451-	15. 64-
	Total III	867 282		867 282	912 781	45 499-	4. 98-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	900 367	3 490	896 877	947 433	50 555-	5. 34-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires		370 857	370 857-	100. 00-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	405 476		405 476	
AUTRES FONDS PROPRES	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	59 762-	34 619	94 381-	272. 63-
	Situation nette (sous total)	345 714	405 476	59 762-	14. 74-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	10 000		10 000	
	Provisions réglementées				
	Total I	355 714	405 476	49 762-	12. 27-
	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Droits du concédant				
	Total II				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	520 988	538 000	17 012-	3. 16-
	Total III	520 988	538 000	17 012-	3. 16-
	Provisions pour risques				
DETTES (1)	Provisions pour charges				
	Total IV				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 241		10 241	
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	9 934	3 957	5 978	151. 08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total V	20 175	3 957	16 219	409. 92
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		896 877	947 433	50 555-	5. 34-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

20 175 3 957

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	93 800		23 000		70 800	307. 83
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	405 722		488 734		83 012-	16. 99-
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 607				2 607	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	256 000				256 000	
Autres produits	66		3		62	NS
Total I	758 194		511 737		246 457	48. 16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	105 270		63 202		42 068	66. 56
Aides financières	383 566				383 566	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 763		6 343		3 581-	56. 45-
Salaires et traitements	76 566		71 400		5 166	7. 24
Cotisations sociales	35 495		33 499		1 995	5. 96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 984		2 105		879	41. 76
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	238 988		289 000		50 012-	17. 31-
Autres charges	1		6		6-	87. 03-
Total II	845 633		465 556		380 077	81. 64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	87 439-		46 181		133 619-	289. 34-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	27 677		8 087		19 590	242. 26
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	27 677		8 087		19 590	242. 26
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	27 677		8 087		19 590	242. 26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	59 762-		54 267		114 029-	210. 13-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			19 648		19 648-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			19 648-		19 648	100. 00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	785 871		519 824		266 047	51. 18
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	845 633		485 204		360 429	74. 28
5. EXCEDENT OU DEFICIT	59 762-		34 619		94 381-	272. 63-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature		77 190			77 190	
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL		77 190			77 190	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature		77 190			77 190	
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		77 190			77 190	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont énérosité Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	405 722	405 722	488 734	488 734
1.1 Cotisations sans contrepartie	405 722	405 722	488 734	488 734
1.2 Dons, legs et mécénat	293 722	293 722	488 734	488 734
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	112 000	112 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	27 743		8 090	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	27 743		8 090	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	93 800	93 800	23 000	23 000
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 607	2 607		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	256 000	256 000		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	785 872	758 129	519 824	511 734
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	419 461	419 461	31 641	31 641
1.1 Réalisées en France	419 461	419 461	31 641	31 641
- Actions réalisées par l'organisme	3 484	3 484	5 436	5 436
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	415 977	415 977	26 205	26 205
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	184 200	156 457	162 459	154 369
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 984	2 984	2 105	2 105
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	238 988	238 988	289 000	289 000
TOTAL	845 633	817 890	485 205	477 115
EXCEDENT OU DEFICIT	59 761-	59 761-	34 619	34 619

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	77 190					
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature	77 190					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	77 190					
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	77 190					
TOTAL	77 190					

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	419 461		31 641		387 820	NS
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	3 484		5 436		1 952-	35. 91-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	415 977		26 205		389 772	NS
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	156 457		154 369		2 088	1. 35
TOTAL DES EMPLOIS	575 918		186 010		389 908	209. 62
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 984		2 105		879	41. 76
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	238 988		289 000		50 012-	17. 31-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			34 619		34 619-	100. 00-
TOTAL	817 890		511 734		306 156	59. 83

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	405 722		488 734		83 012-	16. 99-
- Dons manuels	293 722		488 734		195 012-	39. 90-
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats	112 000				112 000	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	93 800		23 000		70 800	307. 83
TOTAL DES RESSOURCES	499 522		511 734		12 212-	2. 39-
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 607				2 607	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	256 000				256 000	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	59 762				59 762	
TOTAL	817 891		511 734		306 157	59. 83

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		77 190			77 190	
TOTAL		77 190			77 190	
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature		77 190			77 190	
TOTAL		77 190			77 190	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	538 000	249 000	289 000	116.06
(-) Utilisation	256 000		256 000	
(+) Report	238 988	289 000	50 012-	17.31-
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	520 988	538 000	17 012-	3.16-

Commentaires:

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ESPACE CONSEIL EXPERTISE 2

109 QUAI DES ETATS UNIS

06300 NICE

04 93 92 75 75

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

1. Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association Santé des femmes Maison des femmes Marseille Provence a pour objet de soutenir, promouvoir et développer la santé des femmes ainsi que mettre en œuvre des activités d'assistance et de conseils.

Elle a notamment pour objectifs de :

- Soutenir financièrement les activités de la structure « Maison des femmes » dont le rôle est d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences ou vulnérables par la proposition d'un parcours de soin fondé sur 3 dimensions : médicale, psychologique et légale.
- La mise en place de campagnes de communication pour promouvoir les activités de la structure « Maison des femmes » et pour mener des campagnes d'éducation, de prévention et de sensibilisation dans le champ de la santé des femmes et des violences faites aux femmes auprès des femmes, des professionnels de santé, des associations et des institutions gouvernementales.
- Dispenser des formations dans le cadre de la formation continue
- Mener des recherches dans le champ de la santé des femmes et des violences faites aux femmes
- Cette association est une association d'intérêt général ayant un caractère médical, philanthropique, éducatif, scientifique et social.

Dans ce cadre, l'association intervient principalement auprès de femmes en situation de vulnérabilité, de partenaires des réseaux de prise en charge des femmes en situation de vulnérabilité, des publics ciblés par la prévention (collégiens, lycéens, universitaires, entreprises).

Elle exerce ses activités dans un but non lucratif, conformément à son objet statutaire.

2. Description de la nature et du périmètre des activités ou des missions sociales réalisées

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, l'association a poursuivi ses missions dans les domaines suivants :

- Prévention et formation : Mener des actions de prévention, d'éducation et de sensibilisation dans le champ de la santé des femmes et des violences
- Levée de fonds / recherche de financements : Soutenir financièrement les activités du service de soin de la Maison des femmes Marseille Provence, dont le rôle est de prendre en charge des femmes victimes de violences dans un parcours de soin pluridisciplinaire : médicale, psychologique, social et juridique ; et des projets de l'association

- Communication : mettre en place de campagnes de communication pour promouvoir les activités de la structure

Les actions menées s'adressent principalement aux femmes victimes de violences suivies dans un des parcours de soin de La Maison des femmes, mais également auprès de professionnels de santé, d'étudiants, d'associations et du grand public.

Elles sont réalisées directement par l'association ou en partenariat avec d'autres organismes.

L'association intervient principalement sur le territoire suivant : région SUD (PACA).

Au 31 décembre 2025, son périmètre d'intervention comprend :

- 1 siège social et 1 établissement dans lequel elle exerce ses fonctions
- 1000 bénéficiaires, adhérent(s), usager(s) ou participant(s), selon l'indicateur pertinent;
- 54 interventions de prévention, 1 formation diplômante (11 diplômées), 4 événements

Les principales actions mises en œuvre au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- Réalisation des ateliers d'estime de soi annuels
- Réalisation de la 2ème promotion du CU Women for Women
- Inauguration des nouveaux locaux de La Maison des femmes (événement)
- Rénovation cuisine
- Coordination et formation des bénévoles
- Campagnes de communication
- Recherche de financements

3. Description des moyens mis en œuvre

Pour assurer la réalisation de ses missions, l'association s'appuie sur une organisation comprenant un bureau composé d'une présidente, d'une trésorière et son adjointe et d'une secrétaire et son adjointe. Le CA et le bureau se réunissent en assemblée générale une fois par an et en assemblée générale extraordinaire si besoin.

Moyens humains

Au 31 décembre, l'association emploie **2** salariées, représentant un effectif moyen de **2** équivalents temps plein.

Elle bénéficie également de l'implication de **56** bénévoles, représentant environ **8500** heures de bénévolat au cours de l'exercice, lorsque cette information est disponible et significative.

Les principales fonctions exercées au sein de l'association sont les suivantes : **développement de l'association et recherche de financements, prévention et formation, accueil des bénéficiaires, communication.**

Moyens matériels et techniques

L'association dispose notamment des moyens matériels suivants :

- Un établissement partagé avec le service de soin La Maison des femmes Marseille Provence mis à disposition par l'AP-HM.
- 12 ordinateurs portables ;

Ces moyens sont affectés à la réalisation des activités de l'association et adaptés aux besoins des publics accompagnés.

Moyens financiers

Les principales ressources de l'association proviennent de :

- **dons, legs et mécénats**
- **subvention publiques**

Ces ressources permettent de financer les actions conduites conformément à l'objet social de l'association.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 +ANC 2022-06 ET 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Événements post-clôture

NEANT

Informations significatives

NEANT

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

Changement de méthode

L'exercice clos a été établi conformément aux dispositions du Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement introduit notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels ;
- La suppression des transferts de charges, remplacés par des imputations directes en diminution des charges ou en augmentation des produits ;

- Une refonte de la présentation des états financiers et de l'annexe, avec des modèles simplifiés et des informations qualitatives renforcées.

Méthodes comptables appliquées :

- Les cessions d'immobilisations et les quotes-parts de subventions d'investissement sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation (comptes 65 et 75) ;

- Les indemnités d'assurance liées à des sinistres d'exploitation et certaines provisions sont également intégrées au résultat d'exploitation ;

- Les comptes de transferts de charges ont été supprimés, les remboursements de charges étant imputés directement sur les comptes concernés.

Dispositions transitoires :

Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement ANC 2022-06 :

- Les changements de présentation des états financiers n'ont pas donné lieu à retraitement des exercices antérieurs ;

- Les reclassements et suppressions de comptes (notamment transferts de charges) ont été effectués prospectivement à compter de l'ouverture de l'exercice ;

- Les comparatifs de l'exercice précédent sont présentés selon les anciennes règles, sans retraitement, sauf mention contraire dans l'annexe.

Ces évolutions peuvent affecter la comparabilité avec les exercices précédents.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		2 700		2 700
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	37 000		37 000	
Installations générales, agencements, aménagements divers	765	23 761		24 526
Matériel de bureau et matériel informatique		5 860		5 860
Immobilisations financières				
TOTAL	37 765	32321	37 000	33086

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		178		178
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 601	6	2 607	
Installations générales, agencements, aménagements divers	512	2 316		2828
Matériel de bureau et matériel informatique		484		484
TOTAL	3 113	2984	2 607	3 490

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0	0	0	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	370857	0	0	370857	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Réserves	0	34619	370857	0	405476
Report à nouveau	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	34619	34619	0	59762	-59762
Situation nette	405476	0	370857	430619	345714
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	10000	0	10000
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
TOTAL I	405476	0	380857	430619	355714

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6
Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont RBT		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	538 000 €	238 988 €	256 000 €				520 988 €
FONDS DEDIES KERING	4 24 000		1 56 000				2 68 000
FONDS DEDIES MONOPRIX	14 000		0				14 000
FONDS DEDIES APICIL	1 00 000		100000				
FONDS DEDIES FONDATION F		5 000					5 000
FONDS DEDIES KORIAN		2 000					2 000
FONDS DEDIES AESIO		80000					80000
FONDS DEDIES ENGIE		25 000					25 000
FONDS DEDIES FOUQUE		1000					1000
FONDS DEDIES LA CROIX ROUGE		62					62
FONDS DEDIES PROM CULTURE		50					50
FONDS DEDIES LOG DEFAVORISE		11500					11500
FONS DEDIES ENDEMOL PDT		14075					14075
FONDS DEDIES CVE SOLAR		1000					1000
FONDS DEDIES ARS PACA		23300					23300
FONDS DEDIES ONET		13096					13096
FONDS DEDIES LOREAL		19542					19542
FONDS DEDIES AMIRALE		2675					2675
FONDS DEDIES FONDATION RAJA		3000					3000
FONDS DEDIES LUTTE VIOLENCE FAITES AUX FEMMES		30000					30000
FONDS DEDIES SESSUN		7688					7688

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Dossier N° 060812 en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers état et autres collectivités publiques	40 000	40000		
Groupe et associés				
Débiteurs divers	58 916	58916		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	98 916	98916		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 241	10241		
Personnel et comptes rattachés	3 917	3917		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 752	5752		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	265	265		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 175	20175		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	98 916
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	10 431
Total	109 347

Intérêts financiers des livrets pour 10 431.31€.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 480
Dettes fiscales et sociales	5 105
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	11 585

Charges et produits constatés d'avance

NEANT

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10.080 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2022, 2023, 2024 et 2025
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Concours publics et subventions de l'exercice

Region = 40 000€ dont 30 000€ à l'exploitation et 10 000€ l'investissement

AMP = 2 500€ à l'exploitation

DRFIP = 23 000€ à l'exploitation

ARS = 38300€ à l'exploitation

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode droits accumulés avec projection salariale de 1,50 % majorée des charges sociales. Il a été retenu un taux d'actualisation de 3,96 %, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 64 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés à 2.200 euros.